

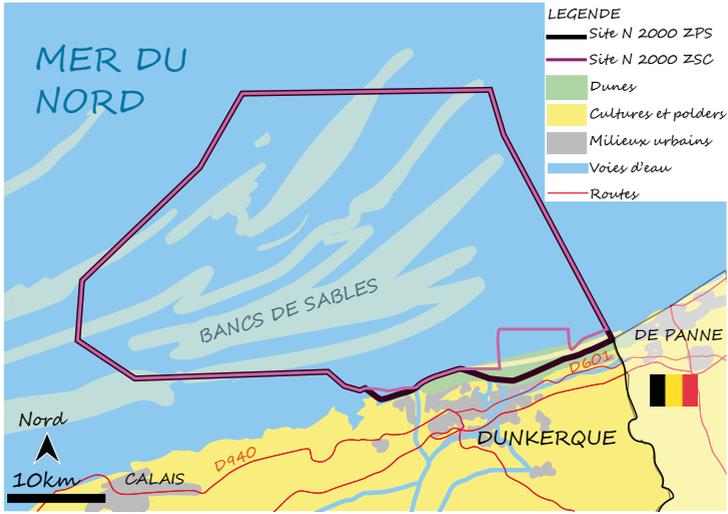
ZSC ET ZPS

SITE NATURA 2000

LES SITES MARINS DES

BANCS DE FLANDRES





EN BREF

Situés au large du littoral du dunkerquois, les sites Natura 2000 des bancs de Flandres désignent deux sites dont les périmètres, quasi-identiques, se superposent.

L'un vise à la préservation des bancs de sable marins côtiers et des mammifères marins. L'autre a pour objectif de préserver les nombreux oiseaux marins qui fréquentent cette façade maritime.

INFO SITE

ZPS : FR3112006

ZSC : FR3102002

DÉSIGNATION :
par arrêté le 7 janvier 2010
(ZPS) / 10 février 2016 (ZSC)

SUPERFICIE : environ 1 100 km²

ANIMATEURS : Grand Port Maritime
de Dunkerque (GPMD) / Comité
Régional des Pêches Maritimes et
des Élevages Marins (CRPMEM)

8 Communes



Marsouin commun

MILIEUX ET FAUNE REMARQUABLES

Les accumulations sous-marines de sable prennent l'aspect de véritables dunes qui abritent des espèces typiques de vers, de coquillages, de crustacés ou d'oursins.

Le secteur est apprécié des Phoques et du Marsouin commun. C'est également une zone d'alimentation importante pour les colonies de sternes, de mouettes et de goélands. Les oiseaux marins et côtiers transitent en grand nombre lors de leur migration entre Europe du Nord et du Sud.



Lorsqu'elle pêche, la Sterne naine pique brusquement sur les poissons qui nagent sous la surface.

Ces sites sont situés sur un axe de migration majeur pour les oiseaux marins, comme par exemple le Plongeon catmarin.

*Plongeon
catmarin*

Le Phoque veau-marin se repose en colonie sur les bancs de sables découverts à marée basse.



LES ACTIONS

- Approfondir les connaissances sur les écosystèmes (inventaires, suivis, études écologiques) et sur les activités humaines, transport maritime, pêche ou sports nautiques ;
- Favoriser la concertation entre les usagers, les associations de protection de la nature, les services de l'État et les collectivités.
- Engager des mesures de gestion et de sensibilisation en faveur de la préservation des espèces et des habitats.

NATURA RIRE !



INFORMATIONS / CONTACTS

Pour organiser la gestion des activités humaines au sein des sites marins (cultures marines, sports nautiques, pêche professionnelle, activités du ministère des Armées), des référentiels sont téléchargeables sur le site de :

l'Agence Française pour la Biodiversité
aires-marines.fr/documentation
antenne_manche@afbiodiversite.fr

Certaines activités sont encadrées et doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000, voire d'une demande d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM), demandez conseil auprès :

de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (Dunkerque)
Délégation à la Mer, au Littoral et à la Navigation Intérieure
03 28 24 98 20



de la DREAL des Hauts de France (Amiens)
Service Eau et Nature
03 22 82 90 69

